

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2023_43

L'an deux mil vingt-trois, le 20 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, HERVIOU, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, DELOLY, ESTEVES, VIOSSAT, BOINOT

MMES BLANC Françoise, BLANC Christine, RACHON, RIVATON, PERROT, GLAZKOFF, ORAND, COUTURIER.

Excusés ayant donné pouvoir : MMES MAIRE (pouvoir à Mme RIVATON), PACHOUD (pouvoir à Mme BLANC Christine), NAZZI (pouvoir à M. ESTEVES), M. LAURENT (pouvoir à M. AUBERT)

Excusés : MMES TANIOS, LAURENCO

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

Objet : Reversement d'un excédent du budget annexe de l'OAP en faveur du budget principal

Domaine d'intervention : 7.1- Finances locales - Décisions budgétaires

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget principal a été voté le avec l'inscription en recettes au compte 7551- Excédent des budgets annexes un montant de 764 392 €.

Au vu de l'état des dépenses, des engagements et des restes à réaliser, Monsieur le Maire propose le reversement d'un excédent du budget annexe de l'OAP d'un montant de 350 000 € en faveur du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le reversement d'un excédent du budget annexe de l'OAP d'un montant de 350 000 € en faveur du budget principal,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 22/11/2023

Le Maire,



Bernard VALLON (Drôme)